

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Etaient présents :

Audeux : Mme Française GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULO, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Française PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Michel GABRIEL (suppléant) **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-Léz-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalèze :** M. René BLAISON **Champoux :** M. Romain VIENET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamiroille :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Française PRESSE

Procurations de vote : M. Kevin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005792

Rapport n°16 - Campus Bouloie-Temis- Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie

Campus Bouloie-Temis- Avenant N° 1 à la convention de financement entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie

Rapporteur : M. Benoit VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « AP CAMPUS »	Montant de l'AP CAMPUS: 41 932 482 € en dépenses et 27 435 157 € en recettes Montant du CP 2021 : 7 085 060,48 €

Résumé :

Par une délibération en date du 27 juin 2019, GBM s'est vu confier par l'Etat, les maîtrises d'ouvrage de projets participant à la rénovation globale du campus Bouloie-Temis. Le contrat P@C 25 qui lie GBM et le Conseil Départemental du Doubs, le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) et le Plan France Relance ont permis à de nouvelles opérations d'être financées. Ces dispositifs ont également été à l'origine de la décision de transférer la maîtrise d'ouvrage du CHESINUM de GBM vers l'UFC.

Cet avenant N°1 prend en compte notamment le transfert de maîtrise d'ouvrage et intègre les financements apportés par le CD 25. Les tranches additionnelles ne sont pas concernées par cet avenant car elles sont intégralement financées par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté au titre du PAIR.

I. Contexte

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, GBM s'est vu confier en accord avec l'UFC la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets suivants:

- les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie,
- la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux),
- la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (études et travaux) : le bâtiment de Droit,
- les bâtiments Métrologie et le CHESINUM.

Ce schéma d'aménagement bénéficie de co-financements ; une convention de financement signée le 16/10/2019 entre GBM et l'UFC a formalisé les engagements financiers entre les deux entités pour la réalisation des opérations décrites ci-dessus.

Globalement, les co-financements maximums apportés par les partenaires sont les suivants :

- la Région Bourgogne-Franche-Comté : 9 620 000 €
- Grand Besançon Métropole : 6 031 594 €
- l'Université de Franche-Comté : 1 700 000 €.

Le présent rapport est présenté afin de prendre acte :

- De l'actualisation du coût et de l'engagement financier des parties sur les différents axes du schéma d'aménagement, suite au transfert de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM à l'UFC.
- De l'intégration du co-financement du Département du Doubs dans les plans de financement du schéma d'aménagement.
- De modifications intervenues sur les bâtiments Métrologie et le 1% artistique.
- De la modification des modalités de versement du co-financement apporté par l'UFC à GBM.

A/ L'actualisation du coût et de l'engagement financier des parties sur les différents axes du schéma d'aménagement, suite au transfert de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM à l'UFC.

Dans la convention initiale de financement, le coût du CHESINUM était estimé à 500 000 € HT TDC (600 000 € TTC). Passée sous maîtrise d'ouvrage de l'UFC, le programme a évolué ainsi que son coût prévisionnel passé à 1 242 700 € TTC. Le changement de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM entraîne certaines modifications dans la répartition des co-financements attendus des partenaires dans le schéma d'aménagement global du site de la Bouloie.

Compte-tenu de cette modification, cette opération n'est plus à intégrer dans la convention de financement liant GBM et l'UFC sur les opérations du schéma d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage est exclusivement assurée par GBM. Toutefois, le projet de CHESINUM reste partie prenante de la programmation du schéma d'aménagement global et de son plan de financement, avec des co-financements positionnés par l'ensemble des partenaires.

B/ L'intégration du co-financement du Département du Doubs dans les plans de financement du schéma d'aménagement.

Les co-financements attendus du Département du Doubs doivent être intégrés pour un montant maximum global de 1 358 481 € sur certaines opérations du schéma d'aménagement global. Comme annoncé dans la convention initiale du 16/10/19, ce co-financement supplémentaire vient diminuer d'autant la part de l'opération financée par Grand Besançon Métropole, qui par décision du Comité de pilotage « Transformation du Campus Bouloie-Temis, site témoin de l'excellence bisontine » du 29 janvier 2021 a décidé de redéployer les crédits libérés vers d'autres opérations inscrites au programme Synergie Campus, dont le CHESINUM.

C/ Les modifications intervenues sur les bâtiments Métrologie et le « 1% artistique ».

Le Comité de pilotage cité ci-dessus a par ailleurs modifié un des bâtiments destinataire pour les travaux devant intervenir sur Métrologie, le bâtiment A se substituant au bâtiment B prévu initialement dans la convention, ce dernier étant soutenu dans le cadre du Plan de relance de l'Etat avec un financement à 100% par ce dernier. Les interventions sont maintenues sur le bâtiment C, sous maîtrise d'ouvrage GBM.

De même, des crédits ont été redéployés pour le financement d'une œuvre artistique (« 1% Artistique ») à partir des différentes opérations inscrites au schéma d'aménagement global de la Bouloie.

D/ La modification des modalités de versement du co-financement apporté par l'UFC à GBM.

S'agissant du CHESINUM, une convention spécifique de financement interviendra entre l'UFC et GBM, fixant les modalités d'intervention de GBM.

Au titre du schéma d'aménagement du site de la Bouloie (hors CHESINUM), objet du présent avenant, la reprise en maîtrise d'ouvrage du CHESINUM par l'UFC entraîne une modification du montant de co-financement de l'UFC à GBM, actualisé à hauteur de 1 447 668 €, dont le versement interviendra selon l'échéancier de paiement défini dans la convention annexée au présent rapport.

II. Les plans de financement prévisionnels

Les plans de financement prévisionnels définis par axe sont désormais les suivants :

- **1^{er} axe : les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie : plan de financement inchangé**

Université de Franche-Comté	65 169 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	330 000 €
Grand Besançon Métropole	66 425 €
Ville de Besançon	28 337 €
Caisse des Dépôts et Consignations	50 000 €
CROUS	33 119 €
SM du Parc Scientifique et Industriel de Besançon	26 950 €
TOTAL HT TDC	600 000 €
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	120 000 €
TOTAL TTC TDC	720 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

Le plan de financement initial et prévu dans la convention du 16/10/19 ne subit pas de modifications.

➤ **2ème axe : la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux) :**

	Plan de financement initial	Plan de financement actualisé
Université de Franche-Comté	544 944 €	444 944 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	3 157 000 €	3 157 000 €
Département du Doubs		861 000 €
Grand Besançon Métropole	2 038 056 €	1 277 056 €
TOTAL HT TDC	5 740 000 €	5 740 000 €
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	1 148 000 €	1 148 000 €
TOTAL TTC TDC	6 888 000 €	6 888 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

Le plan de financement initial prévu dans la convention du 16/10/19 est modifié comme suit :

- le redéploiement de 100 000 € de l'UFC pour le CHESINUM,
- l'intégration du co-financement du Département du Doubs à hauteur de 861 000 €,
- l'ajustement de la part GBM, qui sera redéployée sur d'autres opérations de Synergie Campus.

➤ **3ème axe : la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (études et travaux), hors projet de Lieu de vie étudiant sous maîtrise d'ouvrage du CROUS :**

Le CHESINUM étant sous maîtrise d'ouvrage UFC, il appartient de scinder le plan de financement initial en 2 projets distincts, soit les plans de financements actualisés suivants :

	Plan de financement initial (avec CHESINUM)	Plan de financement actualisé (hors CHESINUM)	Plan de financement du CHESINUM (pour information)
Université de Franche-Comté	1 089 887 €	937 489 €	252 398 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	5 720 000 €	5 445 000 €	275 000 €
Département du Doubs		497 481 €	
Grand Besançon Métropole	3 590 113 €	3 020 030 €	715 302 €
TOTAL HT TDC	10 400 000 €	9 900 000 €	
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	2 080 000 €	1 980 000 €	
TOTAL TTC TDC	12 480 000 €	11 880 000 €	1 242 700 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les modifications apportées à la convention de financement initiale relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- approuve l'avenant n°1 à la convention de financement relative au schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant N°1 à la convention de financement sur le schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie entre Grand Besançon métropole et l'Université de Franche-Comté.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**Schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie
AVENANT N°1 à la convention de financement entre Grand
Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté**

Entre

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du XX/XX/XX,

et,

L'Université de Franche-Comté (UFC), représentée par Madame Marie-Christine WORONOFF, Présidente, dûment habilité à l'effet de la présente, d'autre part

Préambule

Dans le cadre du contrat de développement métropolitain signé le 12/11/18 entre Grand Besançon Métropole et la Région de Bourgogne-Franche-Comté, un vaste programme de rénovation du campus de la Bouloie s'est engagé sur la période 2018-2021. Un volet dédié au financement des projets d'enseignement supérieur labellisés « SYNERGIE CAMPUS » figure dans ce contrat.

A ce titre, Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté ont travaillé ensemble à la formalisation d'un programme d'études et travaux, en identifiant les projets structurants et prioritaires à engager sur le site de la Bouloie.

Conformément aux dispositions de l'article L211-7 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, Grand Besançon Métropole s'est vu confier, par conventions du 17/02/20 signée entre le Rectorat, la Préfecture de Région et Grand Besançon Métropole, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets suivants, en accord avec l'Université de Franche-Comté :

- les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie,
- la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux),
- la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (études et travaux) : le bâtiment de Droit, les bâtiments Métrologie (B + C) et le Centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM).

Ce schéma d'aménagement bénéficie de co-financements pour l'ensemble des opérations décrites ci-avant de la part des partenaires. A ce titre, une convention de financement signée le 16/10/19 entre GBM et l'UFC a formalisé les engagements financiers entre les deux entités, sur les différents axes du schéma d'aménagement.

Globalement, les co-financements maximums apportés par les partenaires sont les suivants :

- la Région Bourgogne-Franche-Comté : 9 620 000 €
- Grand Besançon Métropole : 6 031 594 €
- l'Université de Franche-Comté : 1 700 000 €.

A noter que les co-financements mentionnés ci-avant ne concernent que la tranche ferme d'études et travaux du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie, objet de la convention du 16/10/19. Les tranches additionnelles d'études et travaux ajoutées par décisions de l'ensemble des parties sont financées intégralement par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) et donnent lieu à conventions spécifiques entre le maître d'ouvrage et la Région.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er – Objet de l'avenant à la convention de financement du 16/10/19

S'agissant du Centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM) et conformément à l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage signé le 5/05/21, GBM n'assure plus la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui revient à l'Université de Franche-Comté. Cette modification a été convenue entre les parties.

Par ailleurs, il convient d'intégrer de nouveaux co-financements obtenus en provenance du Département du Doubs sur la tranche ferme de travaux du schéma d'aménagement, non prévus dans la convention initiale de financement.

Ainsi, le présent avenant porte sur :

- l'actualisation du coût et de l'engagement financier des parties sur les différents axes du schéma d'aménagement, suite au transfert de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM à l'UFC,
- l'intégration du co-financement du Département du Doubs dans les plans de financement du schéma d'aménagement,
- la modification des modalités de versement du co-financement apporté par l'UFC à GBM.

Article 2 – Modification des articles de la convention de financement du 16/10/19

- **L'article 3 – Coût de l'opération :**

Dans la convention initiale de financement, 11 150 000 € HT TDC (soit 13 380 000 € TTC) étaient dédiés à la rénovation et mise à niveau des bâtiments (études et travaux), dont 750 000 € HT TDC affectés au projet d'aménagement d'un lieu de vie étudiant, avec une maîtrise d'ouvrage du CROUS.

A ce titre, sous maîtrise d'ouvrage GBM, les projets suivants étaient identifiés :

- le bâtiment de Droit (Central + amphithéâtre Gaudot), pour un coût estimé à 4 900 000 € HT TDC (5 880 000 € TTC),
- le bâtiment Métrologie (bâtiments B + C), pour un coût estimé à 5 000 000 € HT TDC (6 000 000 € TTC),
- le CHESINUM, pour un coût estimé à 500 000 € HT TDC (600 000 € TTC).

Suite à décisions de l'ensemble des parties, le projet de centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique est réalisé en maîtrise d'ouvrage UFC. Compte-tenu de cette modification, cette opération n'est plus à intégrer dans la convention de financement liant

GBM et l'UFC sur les opérations du schéma d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage est exclusivement assurée par GBM.

Toutefois, le projet de CHESINUM reste partie prenante de la programmation du schéma d'aménagement global et de son plan de financement, avec des co-financements positionnés par l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, des décisions prises par le Comité de pilotage ont modifié le bâtiment destinataire pour les travaux devant intervenir sur Métrologie, le bâtiment A se substituant au bâtiment B, ce dernier étant soutenu dans le cadre du Plan de relance de l'Etat avec un financement à 100% par ce dernier.

De même, des crédits sont redéployés pour le financement d'une œuvre artistique (« 1% Artistique »). L'UFC co-finance cette œuvre dans le cadre du schéma d'aménagement, par le biais du maintien d'un co-financement constant sur les bâtiments de Droit et Métrologie.

Dans ces conditions, l'actualisation des coûts indiqués dans la convention de financement et demeurant sous maîtrise d'ouvrage GBM s'inscrit comme suit :

- le bâtiment de Droit (Central + amphithéâtre Gaudot), pour un coût estimé à 4 900 000 € HT TDC (5 880 000 € TTC), dont 36 500 € ayant été redéployés pour le financement de l'œuvre artistique (1% Artistique),
- le bâtiment Métrologie (bâtiments A + C en substitution des bâtiments B + C), pour un coût estimé à 5 000 000 € HT TDC (6 000 000 € TTC), dont 37 500 € et 81 000 € ayant été redéployés respectivement pour le financement de l'œuvre artistique (1% Artistique) et du plan de communication.

Par ailleurs, le coût de l'opération de création d'un CHESINUM est désormais évalué à 1 242 700 € TTC et sera sous maîtrise d'ouvrage de l'UFC.

• **L'article 4 – Engagements financiers des partenaires**

Le changement de maîtrise d'ouvrage du CHESINUM entraîne certaines modifications dans la répartition des co-financements attendus des partenaires dans le schéma d'aménagement global du site de la Bouloie.

Il convient par ailleurs d'intégrer les co-financements attendus du Département du Doubs, pour un montant maximum global de 1 358 481 € sur certaines opérations du schéma d'aménagement global. Comme annoncé dans la convention initiale du 16/10/19, ce co-financement supplémentaire vient diminuer d'autant la part de l'opération financée par Grand Besançon Métropole, qui redéployera alors les crédits libérés vers d'autres opérations inscrites au programme Synergie Campus, dont le CHESINUM.

Les plans de financement prévisionnels définis par axe sont désormais les suivants :

- **1^{er} axe : les études de programmation du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie : plan de financement inchangé**

Université de Franche-Comté	65 169 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	330 000 €
Grand Besançon Métropole	66 425 €
Ville de Besançon	28 337 €

Caisse des Dépôts et Consignations	50 000 €
CROUS	33 119 €
SM du Parc Scientifique et Industriel de Besançon	26 950 €
TOTAL HT TDC	600 000 €
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	120 000 €
TOTAL TTC TDC	720 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

Le plan de financement initial et prévu dans la convention du 16/10/19 ne subit pas de modifications.

➤ **2ème axe : la réhabilitation des espaces extérieurs (études et travaux) :**

	Plan de financement initial	Plan de financement actualisé
Université de Franche-Comté	544 944 €	444 944 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	3 157 000 €	3 157 000 €
Département du Doubs		861 000 €
Grand Besançon Métropole	2 038 056 €	1 277 056 €
TOTAL HT TDC	5 740 000 €	5 740 000 €
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	1 148 000 €	1 148 000 €
TOTAL TTC TDC	6 888 000 €	6 888 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

Le plan de financement initial prévu dans la convention du 16/10/19 est modifié comme suit :

- le redéploiement par l'UFC de 100 000 € au profit du CHESINUM,
- l'intégration du co-financement du Département du Doubs à hauteur de 861 000 €,
- l'ajustement de la part GBM, qui sera redéployée sur d'autres opérations inscrites au programme Synergie Campus

➤ **3ème axe : la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (études et travaux), hors projet de Lieu de vie étudiant sous maîtrise d'ouvrage du CROUS :**

Le CHESINUM étant sous maîtrise d'ouvrage UFC, il appartient de scinder le plan de financement initial en 2 projets distincts, soit les plans de financements actualisés suivants :

	Plan de financement initial (avec CHESINUM)	Plan de financement actualisé (hors CHESINUM)	Plan de financement du CHESINUM (pour information)
Université de Franche-Comté	1 089 887 €	937 489 €	252 398 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	5 720 000 €	5 445 000 €	275 000 €
Département du Doubs		497 481 €	
Grand Besançon Métropole	3 590 113 €	3 020 030 €	715 302 €
TOTAL HT TDC	10 400 000 €	9 900 000 €	
TVA à la charge de Grand Besançon Métropole (*)	2 080 000 €	1 980 000 €	
TOTAL TTC TDC	12 480 000 €	11 880 000 €	1 242 700 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par GBM dans le cadre du FCTVA

Le plan de financement initial prévu dans la convention du 16/10/19 est modifié comme suit :

- le redéploiement de 152 398 € de l'UFC et de 275 000 € de la Région BFC au profit du CHESINUM
- l'intégration du co-financement du Département du Doubs à hauteur de 497 481 €,
- l'ajustement de la part GBM, qui sera redéployée sur d'autres opérations inscrites au programme Synergie Campus, dont le CHESINUM.

Comme évoqué dans le présent avenant, le CHESINUM demeure intégré à la programmation du schéma d'aménagement. De ce fait le co-financement apporté par l'UFC sur les trois axes décrits ci-avant, y compris le CHESINUM, s'inscrit dans le cadrage financier global défini dans la convention de financement du 16/10/19, soit 1 700 000 €.

• **L'article 6 – Attribution d'un co-financement par l'Université de Franche-Comté à Grand Besançon Métropole**

Dans le cadre du schéma d'aménagement du secteur de la Bouloie, et après actualisation, le co-financement de l'Université de Franche-Comté aux projets en maîtrise d'ouvrage GBM s'élève au total à 1 447 602 € pour l'ensemble des projets prévus à l'article 2 de la convention initiale (hors aménagement du Lieu de vie étudiant et CHESINUM), se décomposant en :

- 65 169 € pour les études (axe 1),
- 444 944 € pour les espaces extérieurs (axe 2),
- 937 489 € pour la rénovation et la mise à niveau de bâtiments (axe 3).

- **L'article 7 – Modalités de versement du co-financement apporté par l'UFC à GBM**

S'agissant du CHESINUM, une convention spécifique de financement interviendra entre l'UFC et GBM, fixant les modalités d'intervention de GBM.

Au titre du schéma d'aménagement du site de la Bouloie (hors CHESINUM), objet du présent avenant, la reprise en maîtrise d'ouvrage du CHESINUM par l'UFC entraîne une modification du montant de co-financement de l'UFC à GBM, actualisé comme suit, pour un montant total de 1 447 668 € :

- 340 000 € en 2019, soit 23.49%, déjà versés,
- 340 000 € en 2020, soit 23.49 %, déjà versés,
- 340 000 € en 2021, soit 23.49 %, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable public de la Trésorerie de Grand Besançon Métropole et visé par GBM,
- 214 000 € en 2022, soit 14.76 %, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable public de la Trésorerie de Grand Besançon Métropole et visé par GBM
- Le solde, soit 213 668 €, sur production d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable public de la Trésorerie de Grand Besançon Métropole et visé par GBM, dans la mesure où l'assiette subventionnable est atteinte et / ou l'opération est terminée. Les dépenses réalisées directement par l'UFC, avec l'accord préalable de GBM avant leur engagement, seront déduites de la demande de solde, sur la base d'un état récapitulatif certifié par le comptable public de l'Université.

Article 3 – Durée et conditions d'exécution du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et viendra à échéance au versement du solde des co-financements et au plus tard deux ans après la date de livraison du dernier projet objet du présent avenant, et après avoir constaté que chacun des signataires a satisfait à ses obligations.

Fait en deux exemplaires, à le

La Présidente de Grand Besançon Métropole La Présidente de l'Université de Franche-Comté

Mme Anne VIGNOT

Madame Marie-Christine WORONOFF